

CONTRAT DE VILLE DU GRAND AVIGNON

RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2015



Sommaire

Préambule	page 3
Rappel de la stratégie et des objectifs	page 4
Evolution de la situation dans les quartiers du Grand Avignon	page 5
Synthèse des actions menées au bénéfice des habitants des quartiers du Grand Avignon	page 10
Perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés, ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du Contrat de Ville	page 18
Glossaire	page 23
Annexes	
Annexe 1a Délibération « Dotation D.P.V. » 2015 de la Ville d'Avignon	page 25
Annexe 1b Délibération rapport « DSU » 2015 de la Ville du Pontet Rapport d'utilisation de la DSU Le Pontet 2015	page 29
Annexe 2 Tableau de programmation 2015	page 36
Annexe 3a Avis des conseils citoyens	page 37
Annexe 3b Avis du conseil municipal d'Avignon	page 39
Annexe 3c Avis du conseil municipal du Pontet	page 42

Préambule

Les contrats de ville de nouvelle génération qui succèdent, à compter du 1^{er} janvier 2015, aux contrats urbains de cohésion sociale, constituent le cadre d'action d'une politique de la ville profondément renouvelée.

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel.

La loi redéfinit la politique de la ville comme « une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants ».

Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements **dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.**

Elle est mise en œuvre au moyen des Contrats de ville.

La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurants :

- Un contrat unique intégrant les 3 piliers de la réforme : les dimensions sociale, urbaine et économique,
- Un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés,
- Un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales,
- Un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les acteurs locaux et les habitants.

Dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) signataires d'un contrat de ville, le maire et le président de l'établissement sont tenus, depuis le 1^{er} janvier 2015, de remettre un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, en précisant les actions menées sur leurs territoires, les orientations et programmes de nature à améliorer la situation.

Un décret publié au Journal officiel du 5 septembre 2015 fixe le « contenu et mode d'élaboration du rapport annuel aux assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale et des communes sur la mise en œuvre de la politique de la ville. »

Ce rapport, présenté annuellement aux assemblées délibérantes, doit :

- ▶ Rappeler les principales orientations du contrat de ville et le projet de territoire qui a déterminé son élaboration ;
- ▶ Présenter l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires ;
- ▶ Retracer les actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires ;
- ▶ Déterminer les perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés, ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du contrat de ville ;
- ▶ Présenter l'articulation entre les volets social, économique et urbain du contrat de ville et, s'il y a lieu, avec les opérations d'aménagement au titre du programme national de renouvellement urbain ;
- ▶ Spécifier les actions menées en matière de développement social urbain financées par la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Le rapport doit être soumis à la consultation des conseils citoyens, pour avis des conseils municipaux concernés et adopté par le conseil communautaire du Grand Avignon.

1. Rappel de la stratégie et des objectifs

Deux objectifs stratégiques sont fixés pour la politique de la ville en Vaucluse sur la période 2015-2020 :
Surmonter le désarroi des habitants des quartiers prioritaires,
Assurer l'Etat de droit et l'accès au droit.

Sur le territoire du Grand Avignon, les deux objectifs stratégiques retenus sont :
Redonner confiance aux habitants pour surmonter leur désarroi et leur résignation,
Assurer l'Etat de droit et l'accès au droit.

Pour atteindre ces objectifs, une stratégie en deux axes est adoptée :

Axe 1 : répondre aux attentes prioritaires des habitants, tout en les associant à cette réponse ,

Axe 2 : se donner les moyens d'agir sur le court et le long terme, et la capacité de réagir.

- **Deux priorités transversales :**

- ✓ **Associer les habitants** à l'action publique menée dans les quartiers par les conseils citoyens.
- ✓ **Mobiliser prioritairement le droit commun.** Le droit commun désigne l'ensemble des règles qui s'appliquent à tous de façon générale sur le territoire français. L'Etat et les collectivités territoriales, chacun dans son champ de compétence, élaborent et mettent en œuvre des politiques publiques dans le but de permettre à tous d'accéder au logement, à l'éducation, à la justice, à la santé... La Politique de la ville veille à ce que les politiques publiques de droit commun s'appliquent également pour les habitants des quartiers de la Politique de la ville.

- **Cinq priorités thématiques :**

- ✓ **Mener une action prioritaire envers la jeunesse** : assurer le parcours des jeunes de l'éducation dès le plus jeune âge jusqu'à leur insertion
- ✓ **Favoriser l'accès à l'emploi** par le soutien au développement économique des quartiers, à l'insertion professionnelle des habitants, et par le développement du lien entrepreneurial
- ✓ **Permettre aux habitants d'accéder à la formation**, à l'apprentissage linguistique et de maîtriser les savoirs de base pour une meilleure insertion sociale et professionnelle, et pour accomplir leur rôle parental
- ✓ **Restaurer un cadre de vie** décent et approprié par une action sur le bâti et l'espace public, apaisé par une action sur la tranquillité publique et la prévention de la délinquance
- ✓ **Favoriser l'accès aux droits** et à l'information en conjuguant lisibilité des dispositifs de droit commun et actions menées dans les quartiers prioritaires

- **Deux thématiques complémentaires :**

- ✓ **Favoriser l'accès aux soins et à la santé** par une politique locale de santé publique et la création d'un Atelier santé ville
- ✓ **Renforcer l'accès à la culture** par la construction collective d'un projet culturel de territoire

Les objectifs suivants ont également été inscrits au Contrat de ville :

- **Occuper le terrain et aider la vie associative** dans le but de pérenniser les associations notamment les structurantes par la mise en place de conventions d'objectifs pluriannuelles ;
- **Décliner la stratégie à l'échelle de chaque quartier** en tenant compte de leurs particularités en établissant des feuilles de route territorialisées et en créant les instances locales nécessaires à leur mise en œuvre et suivi ;
- **Disposer d'une gouvernance efficace et efficiente** pour mener et coordonner l'action publique dans les quartiers ;
- **Assurer le bilan et l'évaluation** du Contrat de ville.

Les partenaires signataires se sont également attachés à définir précisément les modalités de financement du Contrat de ville, leurs engagements et contributions.

2. L'évolution de la situation dans les quartiers du Grand Avignon

Les données statistiques relatives à la situation des quartiers présentées dans le diagnostic du Contrat de ville n'ont pas été actualisées. Les données utilisées ci-dessous sont issues du Contrat de ville.

Le contrat de ville vise un objectif de réduction des écarts de développement par la concentration des moyens spécifiques et de droit commun sur les quartiers les plus pauvres définis à partir d'un indicateur unique de **revenu fiscal médian par unité de consommation** et d'un niveau plancher de 1000 habitants minimum par quartier.

Le décret du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains identifie **cinq quartiers prioritaires pour le territoire du Grand Avignon** :

A Avignon :

- Les quartiers Sud (Monclar, Champfleury, Rocade Sud, Barbière, Croix des Oiseaux),
- Les quartiers Nord-est,
- Le quartier Saint-Chamand.

Au Pontet :

- Les quartiers Camp Rambaud – les Mérides,
- Les quartiers Joffre et Centre-ville.

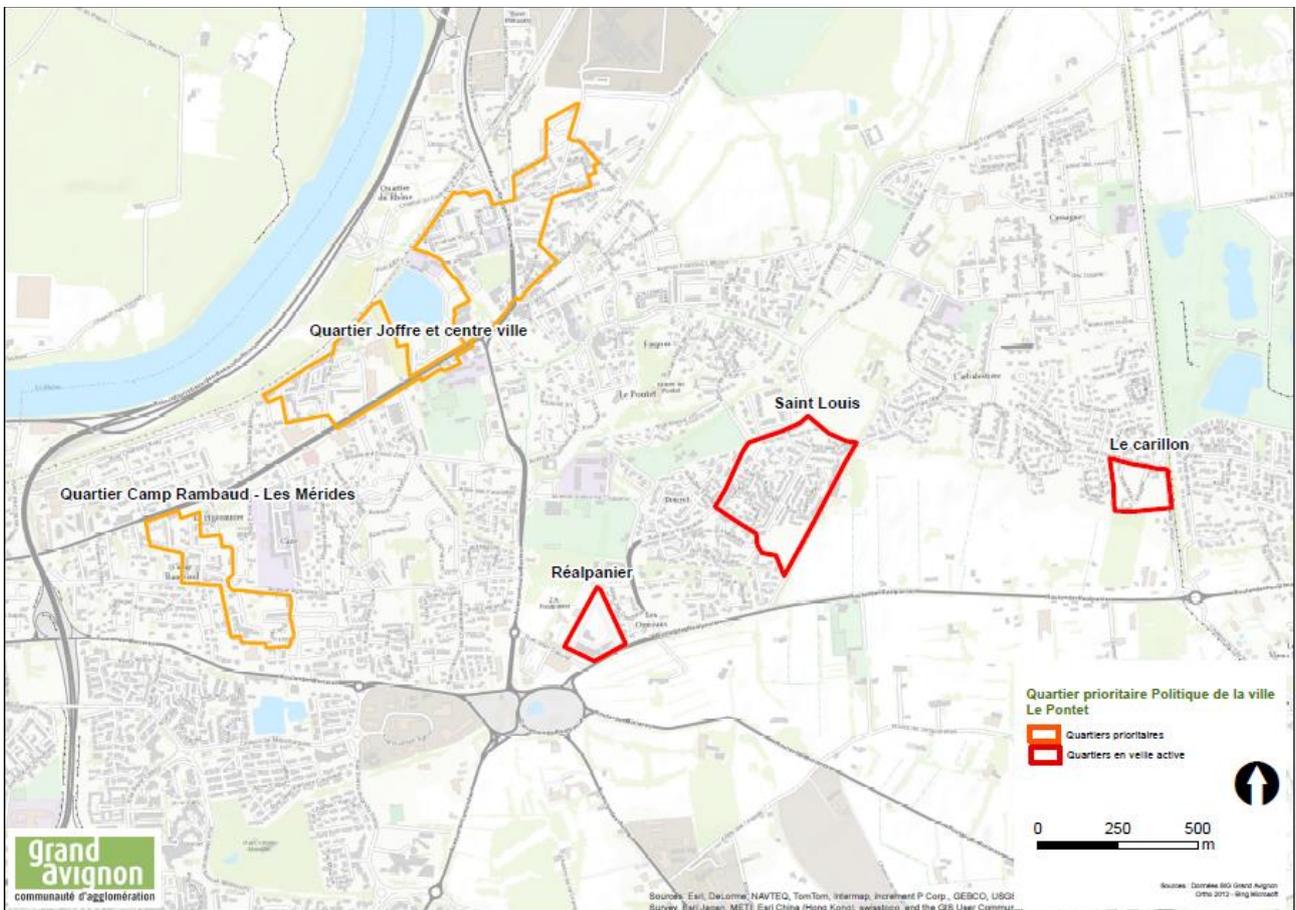
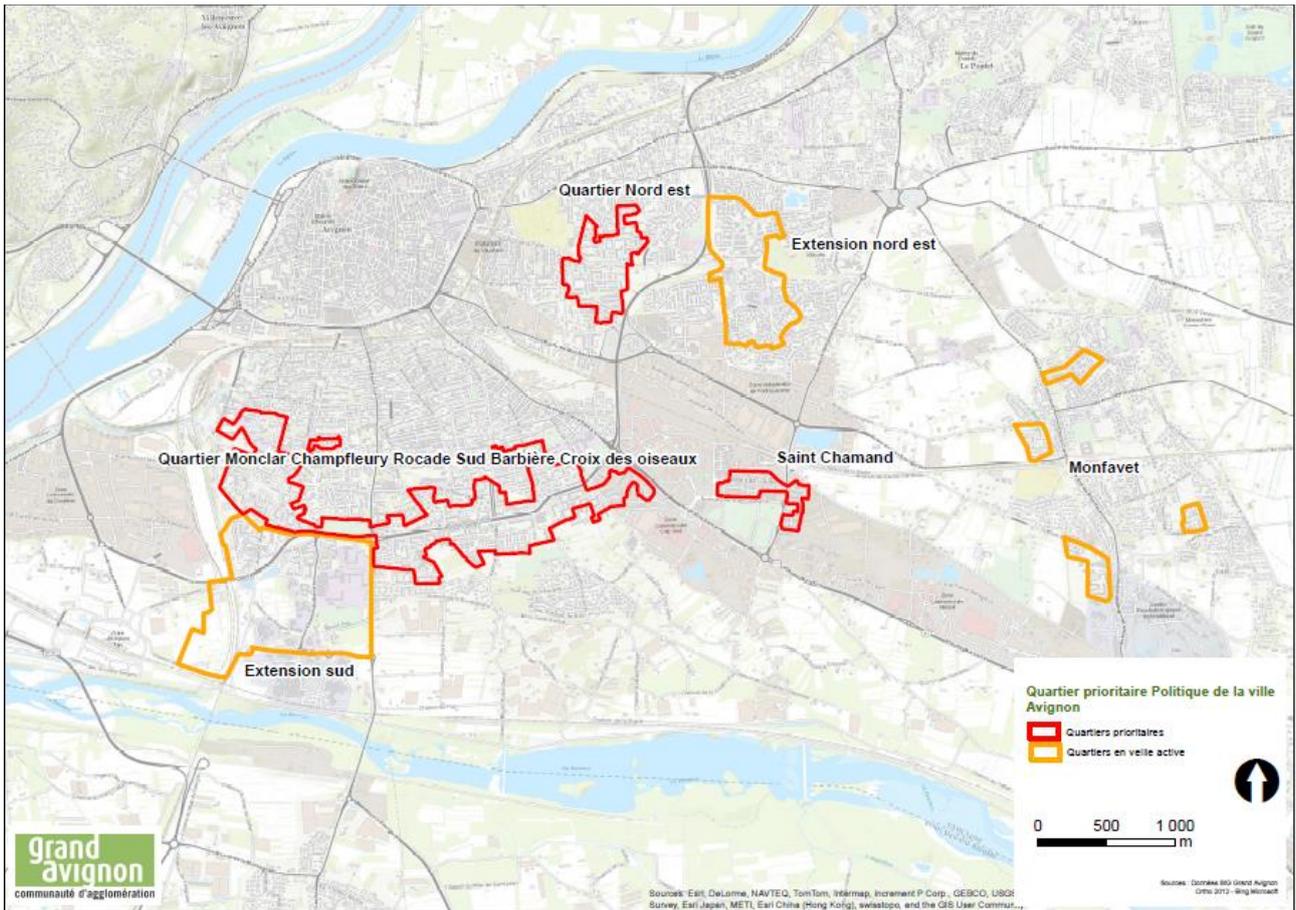
Code_QP	Nom des quartiers prioritaires	Commune	Population Source RFL 2011	Revenu médian Source RFL 2011	Seuil de bas revenu	Nombre de logements (estimation GA à partir données DGFIP 2014)	Nombre de Logements Locatifs Sociaux (Atlas LLS GA 2015)
QP084002	Quartiers Sud	Avignon	17770	7600	11200	7738	5412
QP084003	Quartiers Nord Est	Avignon	4960	7800	11200	2360	1624
QP084004	Saint Chamand	Avignon	2610	7000	11200	1150	1102
QP084005	Camp Rambaud - Les Mérides	Le Pontet	1010	8600	11200	600	235
QP084006	Joffre/Centre Ville	Le Pontet	2580	9700	11200	1437	547
	TOTAL		28930			13285	8920

D'autres quartiers ont également été retenus et placés en « **veille active** » mobilisant les moyens de droit commun :

- Les îlots HLM de Montfavet à Avignon (les Souspirous, Sainte-Catherine, L'Espélido et les Broquetons),
- Les quartiers Saint-louis/le Carillon/Réalpanier au Pontet,
- Les extensions des quartiers prioritaires Sud et Nord-est d'Avignon.

Nom des quartiers en veille active	Commune	Estimation population maille 2010	Nombre de logements (estimation GA à partir données DGFIP 2014)	Nombre de LLS (Atlas LLS GA 2015)
St Louis Realpanier Le Carillon	Le Pontet	1250	517	265
Montfavet	Avignon	2100	1084	902
Pont des 2 Eaux (extension QP Nord-est)	Avignon	3947	1495	1134
Monclar Sud (extension QP Sud)	Avignon	1840	894	192
TOTAL		9137	3990	2493

Source : estimation SIG Grand Avignon, mai 2015



➤ **Des quartiers qui contrastent fortement avec le reste du Grand Avignon du point de vue des caractéristiques sociales et économiques**

Près de 30 000 personnes concernées par la nouvelle géographie prioritaire

Le passage du CUCS au contrat de ville a entraîné une diminution du nombre de quartiers éligibles, une restriction de leurs périmètres et donc du nombre d'habitants concernés.

Le contrat de ville concernera donc un peu plus que la moitié de la population précédemment prise en compte dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (52 000 hab.), représentant 27,8% de la population d'Avignon, 20,8% de la population du Pontet, et 15,5% des habitants du Grand Avignon.

➤ **Des quartiers aux revenus particulièrement bas et très inégaux traduisant la grande précarité des habitants**

Les quartiers prioritaires abritent une population très pauvre, parmi les plus pauvres de la région PACA et de la France métropolitaine, qui se distingue de nombreux points de vue :

- Une paupérisation des quartiers prioritaires qui s'accroît sur la période 2007-2011 (+1,6 point d'évolution du nombre de ménages pauvres).
- Des disparités de revenus très marquées entre les quartiers prioritaires et les autres quartiers d'Avignon et du Pontet (autant sur les plus bas revenus que sur les plus hauts revenus).
- Les inégalités entre les plus bas et les plus hauts revenus, au sein même des quartiers, sont également très élevées sur l'ensemble des quartiers (particulièrement élevé sur Monclar, Grange d'Orel, Saint-Chamand et Rotondes-Barbière).
- 60% des ménages des quartiers d'Avignon vivent sous le seuil de bas revenus (977€/mois) et 45% au Pontet.
- 7% des habitants des quartiers prioritaires d'Avignon ont des revenus constitués à 100% par des prestations sociales et 4% au Pontet (5% hors quartiers à Avignon et 2% au Pontet).
- 24% des habitants des quartiers prioritaires d'Avignon sont bénéficiaires de la CMUC (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) et 30% au Pontet (contre 10% hors quartiers à Avignon et 6% au Pontet).

Avignon se distingue par des ménages aux revenus très modestes et très hétérogènes (rapport inter-décile de 12,5 et revenu médian de 14 143 € en 2011, contre 17 259 € pour l'agglomération). En effet, ces écarts de revenus varient fortement d'un quartier à un autre.

Le Pontet connaît des écarts de revenus moins marqués qu'Avignon et un revenu médian légèrement inférieur à celui du Grand Avignon.

➤ **Une population jeune avec une très forte présence des moins de 10 ans**

Près d'une personne sur 2 a moins de 25 ans et une personne sur 4 a moins de 10 ans.

Sur la période 2006-2011, la population jeune s'est encore développée de par une forte augmentation du nombre d'enfants (0-14 ans) malgré une légère augmentation du nombre de seniors de 60 ans et plus entre 2006 et 2011 qui est notamment plus marquée dans le quartier Camp Rambaud-les Mérises du fait de la présence de la résidence ADOMA (24% de plus de 65 ans).

➤ **Des quartiers qui se féminisent progressivement et qui accueillent des femmes en précarité**

Il existe une forte surreprésentation des femmes puisque la population des quartiers est composée à 54% de femmes pour 46% d'hommes en 2011.

Le diagnostic du Contrat de ville a mis en évidence des quartiers qui se féminisent progressivement et qui accueillent des femmes en précarité :

- **Situation de l'emploi** : En comparaison avec les hommes, les femmes sont davantage en situation de chômage sur le territoire national. Ce constat se vérifie sur les communes du Pontet et d'Avignon où les écarts hommes-femmes sont encore plus marqués que dans le reste du Grand Avignon (2,6 points d'écart à Avignon et 4,9 points au Pontet).
- **Chômage** : Le chômage touche encore plus fortement les jeunes femmes. Entre 2006 et 2011, le taux de chômage a augmenté deux fois plus vite chez les femmes que chez les hommes. De manière générale, en 2011, le chômage concerne de façon plus marquée les femmes, les jeunes (15-24 ans), les catégories ouvriers et employés.

Le chômage a augmenté trois fois plus vite pour les femmes dans les quartiers que pour les hommes sur Avignon entre 2006 et 2010 (+4,3 points contre +1,3 points).

Le chômage touche de plus en plus fortement les femmes plutôt que les hommes dans les quartiers prioritaires (2,5 points d'écart de la hausse du taux de chômage entre 2006 et 2010).

Dans les communes d'Avignon et du Pontet, les jeunes en situation de chômage, et notamment les jeunes femmes, apparaissent plus nombreux encore qu'aux échelons de comparaison : plus de 40% des femmes âgées de 15 à 24 ans d'Avignon et du Pontet sont au chômage contre 37% dans le Grand Avignon et 36% en Vaucluse.

- **Des quartiers qui se féminisent progressivement et qui accueillent des femmes en précarité** : Il existe une forte surreprésentation des femmes puisque la population des quartiers est composée à 54% de femmes pour 46% d'hommes en 2011.

Les femmes sont également plus sédentarisées : les quartiers enregistrent deux fois plus de départs d'hommes que de femmes surtout chez les 15-29 ans traduisant une féminisation progressive des quartiers prioritaires ces dernières années (+0,4 points entre 2006 et 2011).

Les femmes doivent faire face à des difficultés plus importantes et prononcées que les hommes, elles sont notamment plus touchées par le chômage et la monoparentalité.

- **Une surreprésentation des familles monoparentales avec une prédominance de femmes** : Les familles monoparentales représentent 27% de la population dans les quartiers contre 18% sur le Grand Avignon bien que leur nombre soit en forte diminution depuis 2006.

Environ 85% des familles monoparentales sont des femmes qui élèvent et assument seules leur(s) enfant(s).

- **Une part de population immigrée et/ou d'origine étrangère particulièrement élevée**

Encore aujourd'hui, les quartiers du Grand Avignon abritent une population immigrée très importante (27%) contre 11% dans le Grand Avignon.

- **Une population massivement touchée par le chômage**

Les quartiers prioritaires accueillent près de deux fois plus de chômeurs que le reste du Grand Avignon (33% de chômeurs dans les quartiers contre 17% sur le Grand Avignon en 2011). Entre 2006 et 2011, le taux de chômage a augmenté deux fois plus vite chez les femmes que chez les hommes.

La population active se caractérise par :

- Des actifs nombreux (64% des individus des quartiers d'Avignon sont des actifs contre 45% hors quartiers) ;
- Un taux d'activité singulièrement bas (42,7% en 2010) ;
- Alors que le taux d'activité des 25-54 ans a fortement augmenté sur la période 1999-2009 sur les autres territoires, il est resté stable dans les quartiers prioritaires ;
- Un taux d'emploi plus faible que sur le reste du territoire du Grand Avignon ;
- Un tiers des habitants des quartiers prioritaires sont au chômage en 2010 ;
- Le chômage a augmenté trois fois plus vite pour les femmes dans les quartiers que pour les hommes sur Avignon entre 2006 et 2010 (+4,3 points contre +1,3 points) ;
- Le chômage touche de plus en plus fortement les femmes plutôt que les hommes dans les quartiers prioritaires (2,5 points d'écart de la hausse du taux de chômage entre 2006 et 2010) ;
- Le chômage touche également plus fortement les jeunes et les personnes issues de l'immigration.

- **Un dynamisme économique insuffisant malgré la présence d'une Zone Franche Urbaine à Avignon**

Plusieurs gros pourvoyeurs d'emploi des villes d'Avignon et du Pontet perdent des emplois depuis 2008 (construction, commerce, transports-logistique). Notamment, la construction qui représente le 1^{er} secteur d'activité dans les quartiers prioritaires en part d'établissements est un important secteur d'emploi pour les jeunes à bas niveau de qualification.

- **De très bas niveaux de qualification parmi les plus bas de la région PACA**

Sur l'année scolaire 2013-2014, environ 4 000 élèves du premier degré étaient répertoriés dans les établissements en éducation prioritaire à Avignon représentant 45% des élèves de la ville, et environ 3 000 élèves du secondaire (collèges) en éducation prioritaire à Avignon et au Pontet (dont 2% environ d'élèves allophones).

Les enfants et les jeunes résidant dans les quartiers prioritaires rencontrent plus de difficultés dans les apprentissages et dans la réussite scolaire : 42% de la population des quartiers prioritaires n'a aucun diplôme contre 21% sur le Grand Avignon.

Le taux de scolarisation est plus faible de 12 points dans les quartiers (51,2%) par rapport au Grand Avignon (63,7%), d'autant plus en baisse entre 2006 et 2011 (notamment baisse de 5 points chez les 18-24 ans). Ces élèves sont pour partie touchés par le décrochage scolaire.

Le taux moyen de réussite au brevet des collèges dans les établissements accueillant des élèves résidants en quartiers prioritaires est inférieur de 10 points (soit 67%) à celui observé dans les autres collèges publics d'Avignon et du Pontet (77%).

Les bas niveaux de réussite scolaire mettent en évidence des niveaux de qualification très faibles notamment chez les jeunes demandeurs d'emplois. S'agissant de la population salariée des quartiers prioritaires, la part des ouvriers est la plus importante, elle représente 34% contre 20% pour le Grand Avignon. La part des cadres et professions intermédiaires est sous-représentée.

➤ **Une densité médicale faible relativement au reste du Grand Avignon traduisant une plus grande difficulté d'accès aux soins**

Les établissements de santé sont plus représentés dans les quartiers (13,3%) qu'ailleurs, mais insuffisants au regard du nombre d'habitants. Le coefficient de densité médicale est égal à 0,7 équipement lié à la santé pour 100 habitants.

Des disparités importantes existent entre les quartiers prioritaires : les quartiers de Rocade Sud (0,9) et Monclar (0,7) sont mieux couverts que ceux de Saint-chamand (0,4) et Camp Rambaud-les Méridès (0).

Les quartiers enregistrent une prédominance des activités libérales (infirmiers, sages-femmes, médecins généralistes) et de l'action sociale sans hébergement.

L'état de santé de la population des quartiers est jugé également inquiétant :

- Une surmortalité par rapport à PACA pour différentes causes de décès : par cancers (+13,3%), pathologies de l'appareil circulatoire (+10,4%) et pathologies liées à l'alcool (+30%).
- Une prévalence de diabète traité chez les plus de 20 ans (6,4%) surtout chez les femmes.
- L'hypothèse d'une problématique plus marquée liée à la santé mentale.
- Une situation moins favorable (lien entre précarité et santé) dans les quartiers prioritaires notamment liée au recours aux soins plus tardif voir au renoncement aux soins. Un habitant sur quatre en Zone Urbaine Sensible renonce à des soins pour raison financière (source ONZUS).

S'agissant de l'offre de prise en charge, l'offre de soins de proximité apparaît incomplète dans les quartiers notamment les infirmiers, kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, orthophonistes, sages-femmes. Il existe un déficit en gynécologues et pédiatres libéraux à Avignon. Toutefois, une offre hospitalière est importante à Avignon (Centre Hospitalier Henri Dufaut, CHS Montfavet, offre hospitalière privée).

Concernant les comportements de recours aux soins et à la prévention, il est constaté un moindre recours aux soins qu'en PACA surtout de recours aux spécialistes (pédiatre, dentiste et psychiatre).

La réalisation des actes de prévention/dépistage est variable selon les groupes de population.

3. Synthèse des actions menées au bénéfice des habitants des quartiers du Grand Avignon

Thématique	Projets déposés	Projets retenus	Nouveaux projets retenus	Crédits spécifiques*	Crédits droit commun**	Autofinancement**
Jeunesse	64	53	12	1 140 891 €	2 012 909 €	673 479 €
Emploi, développement économique	32	21	6	599 520 €	4 153 004 €	1 854 950 €
Formation linguistique	8	7	1	135 120 €	137 694 €	47 351 €
Cadre de vie	15	11	0	141 648 €	256 503 €	95 074 €
Accès aux droits	22	18	3	265 835 €	282 375 €	155 094 €
Santé	0	0	0	0	0	0
Culture	18	12	1	188 046 €	344 851 €	239 442 €
Ingénierie	5	4	2	86 000 €	10 000 €	188 242 €
Investissement	7	6	5	259 148 €	168 915 €	139 541 €
TOTAL cumulé	171	132	30	2 816 208 €	7 366 251 €	3 393 173 €
TOTAL réel	134	105	25	2 349 349 €	6 807 195 €	3 064 660 €

* Montants des crédits validés par le comité de pilotage au cours de l'année 2015.

** Estimations sur la base des informations communiquées par les partenaires financeurs et par les associations.

NB : Le total cumulé peut tenir compte plusieurs fois d'un même projet qui peut émerger à plusieurs thématiques. Le total réel correspond à la réalité exacte du total des projets et crédits mobilisés.

2015 est considéré comme l'année de transition située entre la fin du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et la signature du Contrat de ville n'ayant été paraphé qu'en fin d'année.

134 projets ont été déposés dans le cadre de la programmation 2015 dont **105 ont été retenus**.

C'est un total de 2 349 349 € de crédits spécifiques mobilisés par l'ensemble des partenaires signataires pour financer des actions de fonctionnement et d'investissement dans les quartiers de la politique de la ville.

Nous pouvons noter également que :

- La part de mobilisation des crédits de droit commun estimée s'élève à **55,7%**.
- La part des crédits spécifiques représente **19,2%**.
- La part d'autofinancement des projets est évalué à **25,1%**.

Une aide principalement accès sur la thématique phare, la jeunesse

Première priorité du Contrat de ville, la thématique jeunesse est la plus représentée avec plus de 40% des crédits mobilisés et des projets retenus.

La thématique emploi et développement économique, 2^{ème} priorité du Contrat, qui ne représente quant à elle uniquement 16% des projets retenus, mobilise 21,3% des financements spécifiques.

- **Finalisation et signature du Contrat de ville 2015 – 2020**

L'année 2015 a été une année d'élaboration et de finalisation du Contrat de Ville du Grand Avignon dont la réflexion avait été engagée depuis le premier trimestre 2014 et clôturant une longue et riche période de concertation avec l'ensemble des institutions, les élus et décideurs locaux, les associations, les habitants.

Le Contrat de ville du Grand Avignon a donc été signé, en présence du Premier ministre, Manuel Valls et des 18 signataires, le lundi 28 septembre 2015, à l'Hôtel de Ville d'Avignon.

La stratégie du Contrat de ville du Grand Avignon 2015-2020 a été structurée à partir de la stratégie départementale de la Politique de la ville élaborée par la Préfecture de Vaucluse. C'est en deux temps que la stratégie a été formalisée et validée :

- Dans un premier temps, un accord cadre dit « convention cadre » a été validé par le comité de pilotage du 29 janvier 2015, déclinant la stratégie globale, les enjeux et les cadres d'intervention thématique à l'échelle des territoires du Grand Avignon.
- Dans un second temps, la convention finale du Contrat de ville a été validée par les comités de pilotage du 19 mai et du 22 juin 2015, comprenant le projet urbain intégré avec une déclinaison à l'échelle de chaque quartier prioritaire, la présentation générale de notre territoire et des quartiers prioritaires, l'inscription des modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation, et le financement, les contributions et engagements des partenaires.

Le diagnostic social et urbain, le bilan départemental des CUCS et le bilan du CUCS du Grand Avignon ayant été réalisés en 2014, l'année 2015 a été consacrée à l'élaboration de la stratégie et des plans d'actions via une concertation locale organisée par le Grand Avignon qui s'est appuyée sur 17 groupes de travail qui ont traité de chaque quartier prioritaire et de chaque cadre d'intervention thématique, mobilisant les élus et décideurs locaux, les associations, les bailleurs sociaux, les représentants institutionnels, des habitants, et de nombreuses réunions d'arbitrage politique.

Pour rappel, un séminaire journée-débat, intitulé « Du CUCS au Contrat de ville : les enjeux de la réforme de la Politique de la ville » avait lancé la concertation le 16 septembre 2014 avec près de 300 personnes réunies.



- **Préfiguration des Conseils Citoyens**

La loi Lamy permet aux habitants, aux associations et aux acteurs locaux de siéger dans de nouvelles instances appelées « conseils citoyens » qui ont une voix décisionnaire auprès des élus et décideurs locaux dans les

réunions de pilotage de la politique de la ville. Six conseils citoyens devront être créés à terme (courant 2016) sur l'ensemble des quartiers prioritaires d'Avignon et du Pontet.

Ces conseils citoyens sont une nouvelle instance autonome de démocratie participative. Ils constituent, dans chaque quartier de la politique de la ville, un lieu d'échanges entre habitants et acteurs locaux, et les pouvoirs publics.

Les Conseils Citoyens ont vocation à être force de propositions sur les actions menées dans le cadre du Contrat de Ville. A ce titre, des représentants, désignés par leurs pairs, siégeront et auront droit de vote dans les instances de pilotage du Contrat de Ville, aux côtés du Sous-préfet chargé de mission, du vice-président du Grand Avignon en charge de la Politique de la ville et de l'Habitat, et des autres représentants des institutions signataires.

Ils auront plusieurs missions :

- Emettre des propositions d'actions, et pourront initier ou porter eux-mêmes des projets ;
- Formuler des avis sur les projets mis en œuvre dans leur quartier ;
- Représenter les habitants des QPV et être identifiés comme relais auprès des acteurs institutionnels locaux.

L'Etat, le Grand Avignon, les villes d'Avignon et du Pontet ont lancé un appel à candidature portant sur la constitution des collèges associations et acteurs locaux, le 18 décembre 2014. **Ce sont plus de 30 candidats qui ont été retenus** après instruction et tirage au sort.

L'Etat et le Grand Avignon ont mis en place une mission d'accompagnement de ces acteurs avec l'association Arènes qui assure leur formation depuis avril 2015. Les collèges associatifs et acteurs se sont réunis en tant que « groupe acteurs », en présence de l'équipe opérationnelle, des délégués du préfet et des représentants des villes, tout au long de l'année 2015 pour préfigurer les conseils citoyens et poser les bases du fonctionnement de ces nouvelles instances qui seront agréementées des collèges habitants en 2016.





- **Le lancement de nouveaux projets : zoom**

Le Contrat de ville doit permettre de lancer un nouvel allant pour les opérateurs et porteurs de projets, signe d'une prise en compte des nouvelles orientations de la politique de la ville.

Le nombre de nouveaux projets en est un indicateur. En 2015, **25 nouveaux projets ont été retenus soit près d'un projet sur 4 retenu**. Parmi lesquels, nous pouvons en identifier certains inscrits initialement au plan d'actions du Contrat de ville :

Le CitésLab, un dispositif de soutien à la création d'activité au plus près des habitants des QPV

Depuis Janvier 2015, les partenaires du Contrat de ville, avec le soutien plus particulier de la Caisse des Dépôts et Consignation, ont souhaité initier sur le territoire du Grand Avignon un « CitésLab ». Afin d'en amorcer la mise en œuvre et le fonctionnement, il a été validé un financement partenarial de 33 000€ à l'association porteuse Initiatives Grand Avignon dans le cadre de l'appel à projets 2015.

Porté par l'association Initiatives Grand Avignon, le CitésLab doit permettre la mise en place d'actions concrètes permettant d'entrer en communication avec les porteurs de projet et de révéler leurs projets de création d'activité et d'entreprise.

Le chef de projets CitésLab, recruté spécifiquement pour mettre en œuvre cette action, intervient en complémentarité et mobilise les structures et services d'accompagnement à la création d'entreprise existants sur le territoire du Grand Avignon qui interviennent en amont du processus de la création d'entreprise au stade de la détection et de l'amorçage.

Le chef de projets CitésLab a pour mission de favoriser la création d'entreprise des habitants des quartiers prioritaires par :

- Des actions de sensibilisation à la création d'entreprise sur les territoires identifiés avec les acteurs institutionnels et locaux ;

- L'appui apporté aux habitants désireux de créer leur entreprise au travers de la tenue d'une permanence au Château de la barbière : aide à la formulation d'une idée de création d'entreprise et sécurisation de leur parcours de création.

En 2015 :

NOMBRES DE PERSONNES AYANT CREE	19
RETOUR A L'EMPLOI	14
FORMATION	11
EN COURS D'ACCOMPAGNEMENT	41
RECHERCHE ACTIVE D'EMPLOI	37
TOTAL	122



L'AEF, une action éducative familiale pour aider les parents à parler le français afin de mieux appréhender la scolarité de leurs enfants

Répondant à la 3^{ème} priorité du Contrat de ville, la formation linguistique et la maîtrise des savoirs de base, l'Action Educative Familiale est née sous l'égide du Contrat de ville en 2015. Elle est portée par l'association OGA (Office de gestion et d'animation), située sur les quartiers nord est d'Avignon, qui a bénéficié d'une aide à l'amorçage du projet de 10 000€.

Un atelier appelé « Mot de Passe » a été créé pour accompagner des parents dans la scolarité de leurs enfants. Ils ont été 19 parents à participer aux formations dispensées dans cet atelier les jours du lundi et les mercredi matin, avec la volonté de réapprendre le français dans le but de pouvoir comprendre et communiquer autour de l'école avec leurs enfants.

Au total, 54 personnes ont été reçues et intégrées au sein de l'atelier AEF ou réorientés vers des formations linguistiques plus appropriées. Durant l'année 2015, 87 enfants ont participé à l'action.

De plus, dans le cadre de l'Action Educative Familiale a été créée une commission linguistique à laquelle participent le centre social d'Orel, l'école ouverte aux parents des collèves, l'Association Francophone et l'OGA afin d'optimiser le parcours des apprenants et assurer une plus grande cohérence des interventions des formateurs sur le quartier Nord Est. Cette commission a pour objectifs :

- l'orientation ciblée en fonction du profil de l'apprenant sur les différents ateliers linguistiques du Nord Est,
- l'accès pour l'apprenant à toute l'offre linguistique,
- le suivi des apprenants,
- la circulation de l'information,
- la mise en place de projet commun.





La rénovation de la salle Kyrielle dans le quartier de la Grange d'Orel

Fin 2015, les partenaires du Contrat de ville en partenariat avec Grand Delta Habitat se sont enfin engagés financièrement à soutenir la rénovation intérieure de la salle de la Kyrielle située dans le quartier de la Grange d'Orel à Avignon.

Fermé depuis 2012, le centre social Orel et les habitants étaient en attente de pouvoir utiliser de nouveau cette salle qui offre un potentiel de capacité d'accueil du public et d'activités unique sur ce quartier.

La salle Kyrielle était mise à disposition du centre social d'Orel depuis 1995, année de l'agrément « centre social ». La salle avait bénéficié d'une première rénovation de ses parties extérieures dans le cadre du CUCS au travers d'un chantier de jeunes qui avait abouti à l'installation du club « jeunes ».

A l'initiative du Sous-préfet, suite à de multiples incidents survenus sur ce quartier en 2015, la réflexion a été réactivée avec le bailleur social et les partenaires institutionnels aboutissant sur un accord du comité de pilotage à la fin de l'année 2015 portant sur une enveloppe globale de 311 409 € partagé équitablement entre le bailleur, la Région PACA, la CAF, le Grand Avignon et la Ville d'Avignon.

Les travaux débuteront en septembre 2016 pour une ouverture de la salle prévue en décembre 2016.

La réhabilitation de cet espace permettra de réintégrer les activités « phares » du centre social d'Orel comme la formation linguistique des adultes mais aussi la promotion de nouvelles activités en lien avec le projet social 2015-2018.

L'installation d'une nouvelle base de loisirs d'Été à Avignon

Pour répondre au manque d'activités de loisirs pendant l'Été proposées sur la commune, la ville d'Avignon a souhaité réinvestir la base nautique de Saint-Chamand anciennement utilisée par le centre de loisirs jeunes de la Police nationale fermé depuis plusieurs années.

Le projet a consisté à proposer une offre de loisirs large comprenant des animations sportives et culturelles à destination des adolescents, l'implantation d'une piscine éphémère de 80 m², des sorties baignades en direction des familles (2 sorties qui ont bénéficié à 400 personnes), des événements en soirée tels que des projections cinéma (10 séances qui ont accueilli 520 spectateurs) et des concerts (200 personnes).

Le bilan de l'action a révélé un succès de cette 1^{ère} expérience qui sera renouvelé et amélioré les prochaines années.

Le soutien du contrat de ville s'est élevé en fonctionnement à 42 500€ et en investissement à 35 533 €.

- **Des projets de promotion de l'égalité femmes/hommes**

L'égalité femmes/hommes constitue un objectif transversal du Contrat de ville du Grand Avignon qui attache une attention particulière aux projets favorisant cette égalité, l'émancipation des femmes des quartiers et la lutte contre les discriminations.

Le Contrat de ville apporte donc une attention particulière auprès des publics fragiles habitant les quartiers prioritaires de la politique de la ville notamment les femmes, les familles monoparentales et les jeunes femmes.

L'un des objectifs inscrit à cette thématique vise la lutte contre les représentations en adoptant des postures communes sur les sujets de la laïcité, la mixité, l'égalité femme/homme.

En 2015, plusieurs aides du Contrat de ville ont été attribuées notamment au Centre d'information pour les droits et devoirs des femmes et des familles (CIDFF) :

- **Financement du Forum emploi « Autres regards vers l'emploi »** : évènement portant sur la levée des freins à l'emploi destiné en partie au public féminin qui a représenté 95% du public accueilli.
- **Financement du projet Mix Cité en partenariat avec l'association Latitudes** : actions de sensibilisation en direction des jeunes 10-18 ans sur le thème des inégalités, des discriminations ou des violences, par la mise en place d'ateliers dans les centres sociaux et les collèges situés en quartier prioritaire.
Depuis 2014, les deux structures sont intervenues auprès du club de basket "Les filles de la barbière" en collaboration avec la Maison Des Adolescents pour mener une action expérimentale auprès de jeunes basketteuses résidente en quartier prioritaire. L'objectif de ce projet portait sur les stéréotypes de genre, afin que ceux-ci n'entravent pas à la continuité de la pratique sportive, mais aussi de prévenir le décrochage sportif des jeunes filles à la puberté.
- **Financement d'un projet d'accès aux droits** : groupes de parole et permanences avocats pour lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales faites aux femmes. Au 31 décembre 2015, 277 personnes dont 200 femmes ont consulté les permanences téléphoniques d'avocats qui se tiennent tous les vendredis au CIDFF pour un conseil en Droit social, le Droit pénal, le Droit fiscal, le Droit de la famille, le Droit des étrangers etc.

- **Préparation du Nouveau Programme de Renouvellement urbain (NPRU)**

Le NPRU du Grand Avignon constitue un enjeu majeur de la thématique Cadre de vie en terme d'impact sur les modifications urbaines qui devraient être engendrées à Avignon dans les quartiers Sud et Saint-Chamand concernés par des conventions d'intérêt national et Nord-est concerné par une convention d'intérêt régional. L'année 2015 a été consacrée à l'élaboration du Protocole de préfiguration, dont les travaux sont toujours en cours en 2016, et qui constitue le cadre de définition des études préalables à la signature des conventions NPRU qui devraient intervenir en 2017.

4. Perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés, ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du Contrat de ville

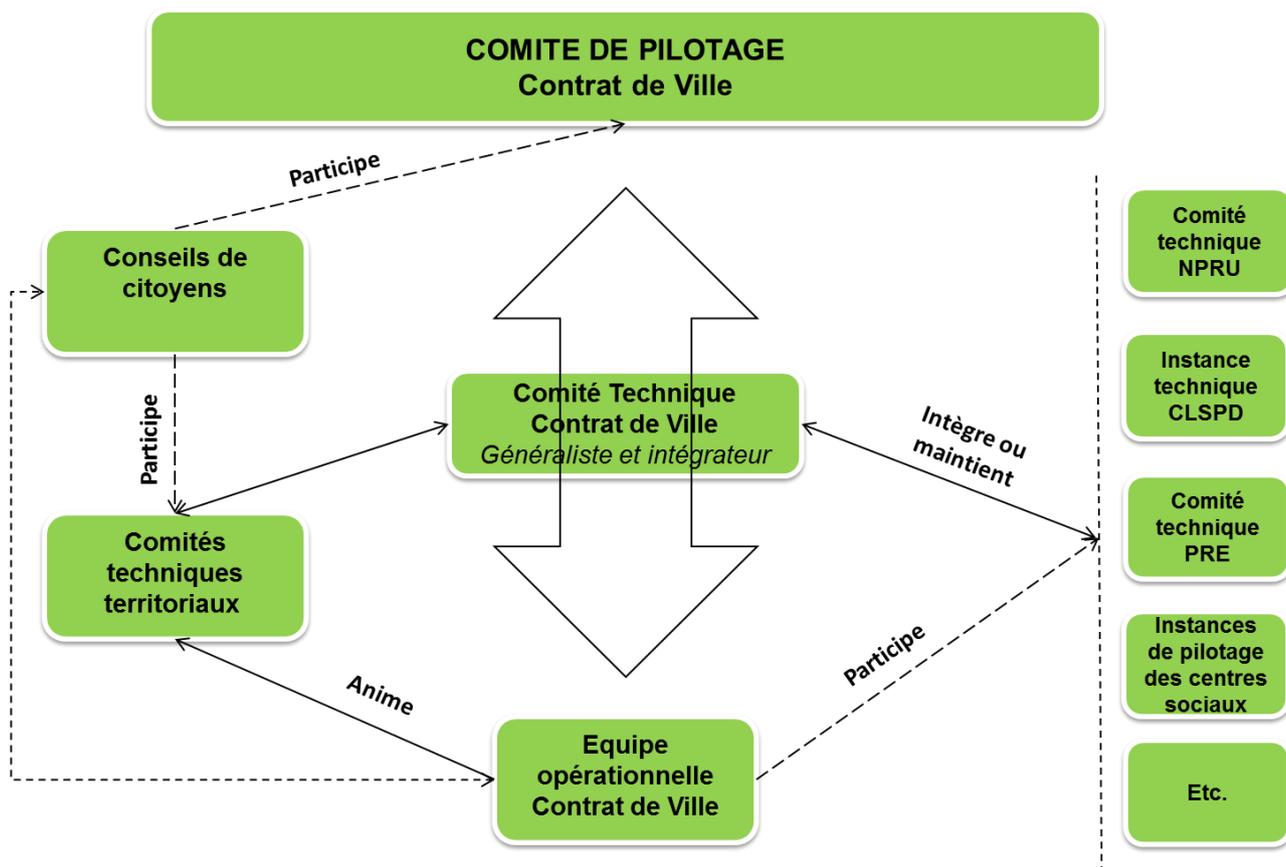
- Disposer d'une gouvernance efficace et efficiente pour mener et coordonner l'action publique dans les quartiers

Le pilotage du contrat de ville vise **un seul objectif de pilotage, celui de mener et coordonner l'ensemble de l'action publique**, que ce soient les politiques et moyens de droit commun comme les moyens spécifiques de la politique de la ville, dans les quartiers concernés.

Le pilotage du Contrat de ville est donc marqué par la volonté des signataires de traiter de l'ensemble des problématiques des habitants des QPV dans une seule et unique instance.

Deux nouveautés majeures apparaissent dans le pilotage du nouveau dispositif :

- La création d'un comité technique territorial pour chaque quartier prioritaire et en veille active, regroupant les institutions, associations, bailleurs sociaux, conseils citoyens... Elle a un rôle consultatif mais fondamental dans la mise en œuvre territoriale du contrat de ville.
- La création des conseils citoyens qui assureront une représentation d'habitants et acteurs locaux associatifs et économiques au sein des instances de pilotage.



- L'articulation entre les volets social, économique et urbain du Contrat de ville et avec les opérations d'aménagement au titre du programme national de renouvellement urbain

Dans le cadre de la concertation du Contrat de ville, les principaux services et dispositifs ont été représentés et ont contribué à la définition de la stratégie et du plan d'actions.

S'agissant du volet urbain, la création du comité de pilotage du Contrat de ville dès la fin de l'année 2014 a

permis d'associer les anciennes instances de pilotage du CUCS et du PRU. Tout au long de l'année 2015, le comité de pilotage a traité de l'élaboration et de l'état d'avancement du Contrat de ville ainsi que du protocole de préfiguration du NPRU et de la GUSP.

Par ailleurs, le positionnement d'un agent en charge de la thématique « cadre de vie » au sein de l'équipe opérationnelle a permis de développer l'articulation avec le NPRU et les dispositifs liés à l'habitat et au PLH (ex : entame de réflexion sur la politique de peuplement et la **convention d'équité territoriale** qui s'inscrit dans les travaux de la **Conférence intercommunale du logement** dite « CIL » organisée en 2016, début des travaux sur l'élaboration des **conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB** pour les bailleurs sociaux possédant du patrimoine dans les quartiers prioritaires). A terme, ces conventions devront être annexées au Contrat de ville et aux conventions NPRU.

S'agissant du volet économique, l'Etat a mis en place au cours de l'année 2015 **une nouvelle instance le SPEP (service public de l'emploi de proximité)** qui a vocation à réunir les partenaires de l'emploi et du champ économique. Ses premiers travaux ont permis de dégager des pistes de travail communes dont certaines devaient aboutir en 2016 (ex : la mise en œuvre d'une GPECT « gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriale » en lien avec la « Silver économie »).

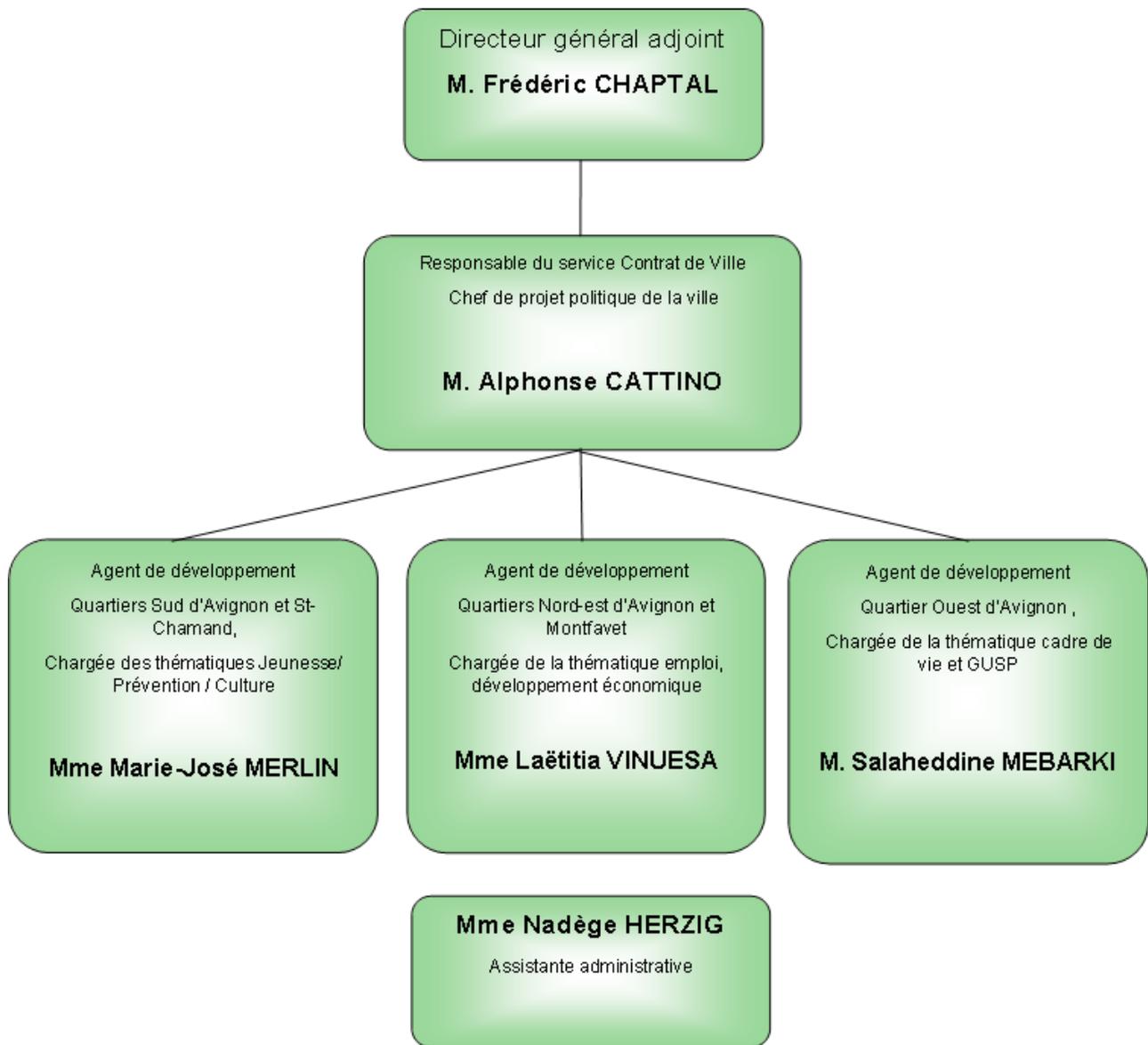
- **Une équipe opérationnelle dédiée à l'animation du Contrat de ville**

La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon qui porte le contrat de ville, assure la logistique, les moyens et les postes nécessaires au fonctionnement du dispositif opérationnel organisée en « équipe opérationnelle ».

Ladite équipe opérationnelle est composée d'un chef de projet « politique de la ville », d'agents de développement ou chargés de mission, et d'une assistante administrative et de gestion.

L'équipe opérationnelle assure l'animation globale et la coordination du contrat de ville, l'accompagnement méthodologique des porteurs de projet, la gestion administrative, technique et financière du contrat, le suivi et l'évaluation des actions et du projet dans son ensemble.

La spécialisation thématique des missions de l'équipe opérationnelle a permis de dégager une expertise thématique sur les principales priorités du Contrat de ville et d'entamer un travail sur la mobilisation des politiques de droit commun notamment au sein des services du Grand Avignon (développement durable, collecte des déchets, habitat, emploi et développement économique, culture...).



• **Tableau de synthèse des objectifs de pilotage**

Objectifs	Résultats	Perspectives d'évolution
Resserrer les instances de pilotage et techniques afin d'assurer le pilotage d'ensemble de l'action publique dans les quartiers, ambition de la politique de la ville	Réalisé -Réunions régulières du comité de pilotage et du comité technique -Forte présence des signataires notamment des représentants politiques et décideurs -Transversalité, pluridisciplinarité et richesse des sujets abordés -Manque de temps dans les réunions, difficultés de traiter dans le fond l'ensemble des dossiers -Créations de réunions adhoc (commission d'instruction, groupes de travail, réunions spécifiques...).	-Création d'un comité de pilotage NPRU à partir de septembre 2016 -Vigilance sur le maintien du rôle généraliste et intégrateur du contrat de ville.
Assurer la coordination et la veille territoriale au plus près des acteurs de terrain y compris pour les quartiers en veille active	Non réalisé en 2015 Les comités techniques territoriaux sont mis en place depuis septembre 2016 sur tous les secteurs hors Montfavet et Nord-est.	-Consolidation de ces instances et développement sur les secteurs manquants dès le remplacement de l'agent de développement fin 2016

<p>Identifier et désigner au sein de chaque structure signataire du contrat de ville un référent technique et un référent « politique » ou « pilotage »</p>	<p>Réalisé</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les signataires ont communiqué leur contribution et engagement dans le contrat de ville, et identifier leurs représentants. -Contributions tardives communiquées après signature pour la Ville du Pontet, Mistral habitat, et le Conseil départemental (en cours en 2016) -Demande de signature d'ADOMA du fait de la convention TFPB -Désignation des représentants des Conseils citoyens fin 2016 	<ul style="list-style-type: none"> - Envisager une nouvelle signature du Contrat de ville avant fin 2016 ?
<p>Clarifier le rôle de l'équipe-projet et son organisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Organisation d'une équipe opérationnelle portée par le Grand Avignon occupant des missions territoriales et thématiques couvrant toutes les thématiques uniquement à partir de fin 2016. -Relations étroites avec les coordonnateurs des dispositifs connexes ou intégrés au contrat de ville (CEJ, CLSPD, NPRU, PRE, ZFU). -Absence de lettre de mission mais mission précise, formalisée et légitimée par la signature du Contrat par les 18 partenaires (ce qui n'était pas le cas du CUCS). - Postes financés par l'Etat et le département. 	<ul style="list-style-type: none"> - Consolidation de l'équipe opérationnelle - Montée en charge sur de nouveaux projets (conseils citoyens, comités techniques territoriaux, Atelier santé ville)
<p>Assurer la bonne compréhension par les équipes municipales et communautaires de ce qu'est la politique de la ville</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Nombreuses réunions de présentation du contrat de ville auprès des élus des communes et du Grand Avignon. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mener une communication en continu auprès des élus
<p>Mettre en place une stratégie de communication pour faciliter l'accès à l'information pour les habitants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une rubrique Politique de la ville/Contrat de ville sur le site internet du Grand Avignon et informations sur les sites des communes (diffusion du contrat de ville signé, photos, vidéos d'associations financées...). - Arrêt de la publication de la newsletter trimestrielle de la Politique de la ville en 2015 car le support est jugé inadapté pour le grand public et représente une charge de travail trop importante pour l'équipe. -Informations diffusées régulièrement et largement sur les appels à projets et appels à candidatures (site internet, conférences et communiqués de presse...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de poursuivre la communication auprès des habitants des QPV et du Grand Avignon en s'appuyant principalement sur les conseils citoyens. - Actualiser régulièrement l'information sur le site du Grand Avignon. - Intégrer de l'information dans les revues municipales et du Grand Avignon plus adaptées au grand public, voire avec les moyens de communication des signataires. - Consultation du rapport annuel par les conseils citoyens et publication. - Prévoir une synthèse du rapport pour la communication grand public.
<p>Assurer le bilan et l'évaluation du Contrat de ville</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Rédaction du rapport annuel. -Pas d'évaluation d'actions menées du fait de la suspension exceptionnelle de la procédure dû à la charge de l'élaboration du Contrat de ville. 	<ul style="list-style-type: none"> - Reprise de la procédure d'évaluation des actions à partir de 2016. - Illustrer dans le rapport annuel des actions évaluées à valoriser. - Evaluation du Contrat à mi-parcours en 2017

Assurer la procédure de l'appel à projets annuel, le dossier unique de demande de subvention et l'organisation du guichet unique	Réalisé par le Grand Avignon. -Plateforme numérique avec accès aux dossiers pour les partenaires institutionnels. -Elaboration d'un nouveau dossier calé sur le cerfa3 et le contenu du site de l'Acsé afin de simplifier les demandes des opérateurs -Quelques difficultés d'ordre technique connue en 2015 du fait de modification d'organisation et de procédure de l'Etat et de la Région.	-Maintenir et assurer la mise à jour régulière de la plate-forme numérique. -Vigilance p/r à la mise en place d'un site géré uniquement par les services de l'Etat. - Ouverture de la concertation des appels à projets annuels aux acteurs locaux et conseils citoyens.
Les conventions d'objectifs pluriannuelles pour reconnaître les opérateurs structurants et lutter contre leur précarité financière	Non réalisé -Difficulté d'engagement financier de l'Etat et des collectivités sur plusieurs années malgré la volonté nationale du CGET. -Maintien de la procédure de demande de subvention annuellement. - Mise en place ou études de conventions avec les opérateurs unilatérale uniquement.	- Sans possibilité de conventions financières pluriannuelles, étudier la mise en place de conventions d'objectifs partenariales avec une sélection d'opérateurs (ex : les centres sociaux), avec maintien de la procédure de financement actuelle.
La mobilisation du droit commun	-Réalité financière de mobilisation des crédits de droit commun existante mais difficilement évaluable dû au manque d'outils et de moyens. Cela dépend aussi de l'organisation en interne de chaque signataire. - Présence aléatoire des représentants de services de droit commun dans les instances de pilotage. -Entame de réflexion et de mobilisation des services et des élus du Grand Avignon (emploi et développement économique, développement durable, culture notamment).	- Poursuite de la réflexion, développement de la mobilisation et de l'organisation du droit commun de chaque signataire. - Mieux identifier l'évolution de la participation financière du droit commun dans le rapport. - Mieux organiser le retour d'informations sur la mobilisation des crédits par les signataires. - Instruction de l'Etat à venir en 2017.
Le Programme Opérationnel (PO) FEDER-FSE régional 2014-2020	Pas de travail spécifique mené du fait de la réorganisation des administrations locales en charge de la gestion des fonds européens.	Mobiliser des financements sur des projets structurants à partir de 2017

GLOSSAIRE

AEF : Actions éducatives familiales

ANAH : Agence nationale de l'habitat

ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine

ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement

ARS : Agence régionale de santé

ASV : Atelier santé ville

AURAV : Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse

CA : Conseil d'administration

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CCAS : Centre communal d'action sociale

CDAD : Conseil départemental de l'accès au droit

CDDF : Conseils des droits et devoirs de la famille

CEJ : Contrat enfance jeunesse

CLAS : Contrat local d'accompagnement à la scolarité

CLDESS : Contrat local de développement de l'économie sociale et solidaire

CLSPD : Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

CMS : Centre médico-social

CMU : Couverture maladie universelle

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CUCS : Contrat urbain de cohésion sociale

DILF : Diplôme initial de langue française

DELFF : Diplôme d'études en langue française

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

EEI : Equipe emploi insertion

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

FEDER : Fonds européen de développement économique et régional

FIPD : Fonds interministériel de prévention de la délinquance

FSE : Fonds social européen

GPEC : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

GUSP : Gestion urbaine et sociale de proximité

HLM : Habitation à loyer modéré

IAE : Insertion par l'activité économique

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

LAEP : Lieu d'accueil enfants parents

LEO : Liaison Est Ouest

NPNRU : Nouveau programme national de renouvellement urbain

NPRU : Nouveau programme de renouvellement urbain

OPCA : Organismes paritaires collecteurs agréés

PACA : Provence Alpes Côte d'Azur

PADD : Plan d'aménagement de développement durable

PADE : Point d'accès aux droits et à l'égalité

PDU : Plan de déplacements urbains

PDV : Politique de la Ville

PEDT : Projet éducatif de territoire

PJJ : Protection judiciaire de la jeunesse

PLH : Programme local de l'habitat

PLU : Plan local d'urbanisme

PRE : Programme de réussite éducative

PSL : Plan stratégique local

QPV : Quartier prioritaire de la Politique de la ville

REP : Réseau d'éducation prioritaire

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

SIAE : Structures d'insertion par l'activité économique

SPE : Service public de l'emploi

TCSP : Transport en commun en site propre

TFPB : Taxe foncière sur les propriétés bâties

ZFU-TE : Zone franche urbaine –territoire entrepreneur

ZSP : Zone de sécurité prioritaire

ZRU : Zone de redynamisation urbaine

ZUS : Zone urbaine sensible

ANNEXES

ANNEXE 1a – Délibération « Dotation D.P.V. » 2015 de la Ville d'Avignon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N°6

DÉPARTEMENT DE
VAUCLUSE

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil Municipal

MAIRIE
D'AVIGNON

SÉANCE PUBLIQUE DU : 25 NOVEMBRE 2015

SECRETARIAT GÉNÉRAL

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,

M. GONTARD, Mme BELAÏDI, M. CASTELLI, M. FOURNIER, Mme REZOUALI, M. PEYRE, Mme ABEL RODET, M. GIORGIS, Mme PORTEFAIX, M. MONTAIGNAC, Mme GAGNIARD, M. BORBA DA COSTA, Mme GAILLARDET, Mme LABROT, Mme CLAVEL, Mme LEFEVRE, Adjoints au Maire.

M. MATHIEU, Mme LICHIERE, M. ROCCI, Mme MAZARI - ALLEL, M. FERREIRA, Mme ROZENBLIT, Mme MOREL, Mme HADDAOUI, M. AUDOYER GONZALEZ, Mme CIPRIANI, M. GROS, M. CERVANTES, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme GOILLIOT - XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. LOTTIAUX, M. VAUTE, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LAGRANGE par Mme GAGNIARD
M. EL KHATMI par Mme HELLE
M. HERMELIN par M. FOURNIER
M. BLUY par Mme REZOUALI
M. BELHADJ par Mme BELAÏDI
M. MARTINEZ - TOCABENS par Mme CLAVEL
Mme RIGAULT par M. CHRISTOS

ETAIT ABSENTE :

Mme LOUARD

XXX

M. MERINDOL quitte la séance avant son ouverture, donnant pouvoir à M. LOTTIAUX.
Mme BOUHASSANE et M. DELAHAYE entrent en séance après l'hommage du Maire aux victimes des attentats du 13 novembre 2015.

Mme CROYET rejoint l'Assemblée durant le vote du compte rendu analytique.

M. YEMMOUNI et Mme LAMOUREUX entrent en séance lors de l'examen de la délibération n°2.

Mme MOREL quitte la salle pendant l'examen de la délibération n°4, donnant pouvoir à Mme LEFEVRE.



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2015

6

DOMAINE : Dotation Politique de la Ville (D.P.V.) pour l'année 2015.

Mme HELLE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

L'article 107 de la loi de finances pour 2015 (2014-1654 du 29 décembre 2014) a transformé la Dotation de Développement Urbain (DDU) en Dotation Politique de la Ville (DPV).

La principale évolution introduite vise à inscrire l'utilisation de ces crédits dans la programmation des contrats de ville définis à l'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Pour être éligible à la DPV, les communes doivent remplir les trois conditions cumulatives suivantes :

- avoir été éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU), en 2014,
- avoir une proportion de population située en zone urbaine sensible ou en zone franche urbaine supérieure à 20 % de la population totale de la commune au 1^{er} janvier 2014,
- faire partie du périmètre d'intervention de l'ANRU au titre du programme national de rénovation urbaine.

Elles sont ensuite classées en fonction d'un indice de comparaison par rapport aux villes de même strate, composé du potentiel financier par habitant, de la proportion de bénéficiaires d'aides au logement et du revenu moyen par habitant.

Cette dotation a vocation à financer des projets d'amélioration de la qualité des équipements publics et de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires.

Les crédits relatifs à la Dotation Politique de la Ville font l'objet d'une contractualisation entre l'Etat et la Ville.

Le Préfet de Vaucluse a confirmé que la Ville d'Avignon est éligible à la DPV 2015 pour un montant de 1 371 884 €.

Il est proposé de solliciter cette participation financière pour les opérations suivantes :

Projet	Montant projet HT	Montant projet TTC	Montant DPV sollicitée	Subvention DPV
Centre social de la Croix des Oiseaux : réhabilitation	2 000 000	2 400 000	100 000	5 %
Stade Gillardeaux : couverture tribunes	150 000	180 000	75 000	50 %
Ecole élémentaire Monclar : réhabilitation ex logement à usage associatif	100 000	120 000	50 000	50 %
Groupe scolaire Louis Gros : réfection toitures, isolation, menuiseries - 1 ^{ère} tranche	800 000	960 000	400 000	50 %
Ecole maternelle Louis Gros : extension classe + dortoir + salle des maîtres	240 000	288 000	63 884	26,62 %
Maison Pour Tous Champfleury : 1 ^{ère} tranche menuiseries	150 000	180 000	75 000	50 %
Parc Abbaye Saint Ruf : extension et création cheminements doux	416 667	500 000	200 000	48 %
Dojo Roland Montet (Reine Jeanne) : réhabilitation des abords	85 000	102 000	40 000	47,06 %
Parc Clos de la Murette Local Police Municipale	85 000	102 000	40 000	47.06 %
Complexe St Jean : reprise des menuiseries - Tranche 1/2	160 000	192 000	80 000	50 %
Groupe scolaire Stuart Mill : menuiseries	200 000	240 000	100 000	50 %
Maternelle Stuart Mill : création classe dans logement	40 000	48 000	20 000	50 %
Projet jardins partagés de la Cité Louis Gros	71 000	85 200	35 000	49,30 %
Square Abbé Pierre	67 000	80 400	33 000	49,25 %

Aire de jeux et parc Barbière : réhabilitation	60 000	72 000	30 000	50 %
Stade Malpeigné (2 ^{ème} phase) : réhabilitation	60 000	72 000	30 000	50 %
Totaux	4 684 667	5 621 600	1 371 884	29,28 %

Vu le **code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L2121-29
Vu l'article 107 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015
Vu l'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville
et la cohésion urbaine

Considérant l'avis favorable de la ou des :
XXXXXXXX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une participation financière pour un montant de 1 371 884 € au titre de la Dotation Politique de la Ville (D.P.V.) pour l'année 2015 auprès de Monsieur le Préfet de Vaucluse,
- **IMPUTE** la recette sur le chapitre 74, compte 748372,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

ADOPTE

PARVENU A LA PREFECTURE LE
02/12/2015

AFFICHE LE 30/11/2015

POUR COPIE CONFORME
POUR LE MAIRE
Philippe LEFEVRE




POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE MAIRE
L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL
HORS CLASSE

Signé : M. Christian BERGES

ANNEXE 1b – Délibération rapport « DSU » 2015 de la Ville du Pontet Rapport d'utilisation de la DSU Le Pontet 2015

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Loi du 5 avril 1884 - Article 56

Arrondissement d'Avignon

Commune du PONTET
84130



DÉLIBÉRATION N°95

Rapport de présentation des actions de développement social et urbain entreprises par la ville au cours de l'année 2015

Rapporteur :
Karine GANGLOFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2016

041016

L'an deux mille seize et le vingt-sept septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la ville du PONTET, convoqué le 21 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joris HEBRARD, Maire.

Présents : Présents : MM. Stéphane DI BERNARDO, Michèle RIEUX, Jean-Louis COSTA, Bastien DADE, Christiane MOLINES, Patrick SUISSSE, Karine GANGLOFF, Michèle BLANC, Claude BENARD, Françoise MACCARIO, Christian RIPPERT, Frédéric MONIN, Michèle ILARIO, Christophe JOUMOND, Pascal SIMONDI, Patrick EBRARD, Steve SOLER, Séverine ODDONE, Léa BOYER, Christian ROBINAT, Claudine DOMINEZ, Catherine CHABRIER, Christelle IMBERT, Martine FAUX, Nathalie GALLINA, Nathalie SEGUN, Jean-Firmin BARDISA, Christine CAVALLI, Caroline GRELET-JOLY, Éric MORAN.

Représentés :

Mme Sandrine BAJARD représentée par M. Christian ROBINAT
Mme Sylvie LUC représentée par M. Jean-Firmin BARDISA

Conformément aux dispositions de l'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire d'une commune ayant bénéficié au cours de l'exercice précédent de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale présente au Conseil Municipal un rapport qui retrace les actions de développement social et urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement.

Au cours de l'exercice budgétaire 2015, la ville du Pontet a bénéficié d'un montant de Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale de 173 734€.

L'ensemble de ces actions est détaillé dans le rapport de présentation au Conseil Municipal qui est joint en annexe.

La commission action sociale s'est prononcée le 19 septembre 2016
Le Conseil après en avoir délibéré,

PREND acte de la communication du rapport des actions de développement social et urbain entreprises par la ville au cours de l'année 2015.

Acte rendu exécutoire après envoi
en préfecture le : **041016**
et publication du : **031016**

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte.


Joris HEBRARD



Le Maire
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

VU POUR ETRE ANNEXE A LA
DÉLIBÉRATION N°.....95.....
DU.....23.09.2016.....

RAPPORT DSUCS 2015

Vu l'article 8 de la loi du 13 mai 1991 relative à l'institution de la dotation de solidarité urbaine,

Vu l'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les articles L.2334-15 et suivants du CGCT,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de Vaucluse, en date du 11 août 2015, notifiant l'attribution d'une somme de 173 734 € au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) 2015,

Le Conseil Municipal s'est prononcé dans sa séance du 11 avril 2007 sur la mise en place d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et réduire les inégalités entre les territoires.

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini un nouveau cadre contractuel, le Contrat de Ville de nouvelle génération qui succède au CUCS.

En date du 21 septembre 2015, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la validation de la convention finale du Contrat de Ville du Grand-Avignon 2015-2020.

Le Contrat de Ville est le contrat fédérateur et centralisateur de l'ensemble des politiques publiques et des dispositifs dits « Politique de la Ville » en faveur des quartiers prioritaires.

Les actions de développement social et urbain entreprises sur le territoire du Pontet se déroulent essentiellement dans le cadre de la Politique de la Ville et concernent prioritairement les quartiers prioritaires comme redéfinis par décret d'Etat en date du 30 décembre 2014 : Joffre/Centre-ville et Camp Rambaud/Les Mérides ainsi que Saint Louis/Réalpanier en veille active.

La contribution de la DSUCS aux activités de développement social et urbain s'articule autour de deux grands axes :

- I - Le financement direct de projets sociaux et urbains portés par la municipalité du Pontet,
- II - L'attribution de subventions aux associations dans les quartiers prioritaires.

I/ Le financement direct de projets sociaux et urbains portés par la Ville du Pontet

Dans le cadre des programmations du Contrat de Ville et du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour l'année 2015, la commune du Pontet a mis en œuvre plusieurs projets sociaux à destination des publics en difficulté habitant prioritairement les quartiers précités :

- Rencontres et Culture
- Espace Ressources - insertion
- Coup de Pouce Clé
- Espace Ressources - accompagnement à la scolarité

Rencontres et Culture

L'enjeu est d'assurer l'accès à des activités culturelles au travers de l'organisation d'activités socio-éducatives méconnues des enfants des quartiers prioritaires et de leurs familles.

Les objectifs qui ont été suivis sont :

- Mettre en œuvre des activités socio-éducatives méconnues des enfants et de leurs familles.
- Permettre à chaque enfant d'acquérir des savoirs, des savoir-être pour soi et pour les autres.
- Accroître une attention particulière de la considération due à chaque individu, condition favorable à l'épanouissement de la personnalité.
- Inciter les enfants à tirer profit de leurs expériences pour comprendre leur environnement.
- Développer une animation éducative pour contrebalancer les influences qui conduisent à l'incivilité ou à la violence (vivre ensemble nécessite de s'exercer dans les lieux collectifs).
- Inspirer les enfants pour leur permettre de devenir des adultes conscients de leur responsabilité, en capacité de les assumer tout en étant acteur dans l'évolution de la société.

Le projet, porté et piloté par la municipalité, s'est déroulé du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Son coût total s'est élevé à 178830€.

La Ville du Pontet, qui a bénéficié de subventions dans le cadre du Contrat de Ville, du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) et du droit commun, a participé à hauteur de 135180€.

Espace Ressources - insertion

Ce projet consiste à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus en difficulté sur le territoire.

Les objectifs qui ont été suivis sont :

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle - complémentarité de l'accompagnement, mutualisation des compétences sur les Techniques de Recherche d'Emploi (TRE), maîtrise accrue des dispositifs de l'insertion notamment pour les 16-25 ans, augmentation de l'offre d'emploi au travers de la mutualisation des réseaux : Information Jeunesse/Point Cyb, Mission Locale, Pôle Emploi et Mairie.

- Mettre en cohérence les politiques publiques de droit commun et spécifiques de l'insertion, de l'emploi, du développement économique et renforcer la cohérence des politiques emploi entre la ville du Pontet, la Mission Locale de Grand Avignon, et le Pôle Emploi par la mise en place d'ateliers supports, par un travail plus fin sur l'accompagnement partenarial.
- Accompagner les besoins en compétence administrative des publics les plus éloignés de la maîtrise du français.
- Débrouiller en premier niveau les situations administratives complexes avant renvoi sur le partenaire en compétence (PADE, OFII, CDAD, CIDFF, Planning familial, Pôle Emploi, CPAM, etc)
- Offrir les outils indispensables à l'autonomisation : information maîtrisée, connaissance des dispositifs, accès au lettrisme ou à l'alphabétisation, levée des freins,
- Soutenir le maillage partenarial au service de l'insertion sociale, de la lutte contre le décrochage scolaire, de la mixité sociale.
- Favoriser l'accès aux droits.
- Apporter un soutien ciblé à la population et contribuer à l'amélioration des liens entre les usagers, les services de droit commun, entre les écoles/le collège, les parents, les élèves.
- Favoriser l'accès aux structures socio-éducatives et culturelles du territoire.

L'Espace Ressources de la Ville du Pontet a assuré l'ensemble de ces missions tout au long de l'année 2015.

Son coût total s'est élevé à 115759€.

La Ville du Pontet, qui a bénéficié de subventions dans le cadre du Contrat de Ville a participé à hauteur de 99492€.

Coup de Pouce Clé

Cette opération consiste en la sélection d'enfants de CP en fragilité scolaire pour un accompagnement périscolaire dispensé dans le cadre de clubs de lecture et d'écriture. Trois clubs ont été créés possédant chacun une capacité d'accueil de 5 enfants animés par un intervenant.

Cette action s'est déroulée au sein des écoles primaires Louis Pergaud située en ZEP et Henri Bosco.

Ce dispositif a apporté un accompagnement individualisé aux enfants mais également un soutien parental pour les familles.

Le projet porté et piloté par la municipalité, s'est déroulé selon le calendrier scolaire soit de novembre 2015 à juin 2016.

Son coût total s'est élevé à 17428€.

La Ville du Pontet qui bénéficie de subventions, dans le cadre du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), de la CAF et de l'ACSE, a prévu une participation de 3030€.

Espace Ressources - Accompagnement à la scolarité

Cette action consiste à soutenir la scolarité des enfants en primaire et en secondaire.

Les objectifs de cette action visent en priorité l'autonomie de l'élève dans son travail quotidien : appréhension du travail scolaire, présentation de méthodes, mise en place

d'automatismes pour leur procurer le goût de l'apprentissage et les savoir-faire.

Ainsi cet atelier a pour ambition de favoriser l'épanouissement personnel de l'élève vis-à-vis de ses difficultés, de ses questionnements, et de constater l'amélioration de son parcours scolaire.

Par ailleurs, le soutien à la parentalité est un axe fort de cette action.

Ce soutien en français et en anglais s'est déroulé selon le calendrier scolaire de septembre 2015 à juin 2016.

Son coût total s'est élevé à 17711€.

La Ville du Pontet, qui bénéficie de subventions, dans le cadre du CLAS, de la CAF, du Département et de l'ACSE, a prévu une participation de 4437€.

III/ L'attribution de subventions aux associations dans les quartiers défavorisés

Toujours dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville pour l'année 2015, la commune du Pontet a financé les associations locales qui ont porté des projets de développement social et urbain.

Association Avenir Saint Louisien

L'Avenir Saint Louisien est une association socioculturelle, située dans le quartier Saint Louis, « créée en vue de mettre en place des actions pour les jeunes du quartier, de leur donner un espace de parole et d'accueillir les familles pour les aider à s'intégrer et à participer à la vie du quartier ».

La structure se subdivise en différents champs d'action :

- L'accompagnement scolaire.
- Les activités socio-éducatives et de loisirs.
- Le secteur famille et jeunes adultes.

L'association a été subventionnée par la Ville du Pontet à hauteur de 43060€ en 2015.

Une subvention de fonctionnement globale de 36000€ a été affectée à l'association à laquelle s'ajoute une mise à disposition de locaux et de matériel pour un montant de 7060€.

Association Couleurs Espoir

Implantée au coeur du quartier prioritaire Joffre/Centre ville, l'association est un véritable relais associatif sur ce territoire.

Créée en 1994, l'association Couleurs Espoir oeuvre dans le domaine de l'apprentissage de la langue française (alphabétisation et Français/Langues Etrangères) depuis de nombreuses années. La structure assure la continuité du service public en accueillant des populations étrangères et d'origines étrangères (marocaines et turques essentiellement) habitant massivement les territoires prioritaires de la commune.

Au-delà de son activité propre de structure de formation, elle organise des activités socialisantes à caractère culturel (découverte des institutions, sorties, spectacles...), mais elle

accueille aussi, informe et oriente la population dans ses démarches administratives et quotidiennes.

L'association a été subventionnée par la Ville du Pontet à hauteur de 5310€ en 2015. 3500€ en subvention de fonctionnement et 1810€ de mise à disposition de locaux.

Association Le Tournesol

Située entre le centre-ville et la cité Joffre, l'association le Tournesol assure une activité de ludothèque. C'est une structure spécifique qui n'est pas un lieu de garde mais un lieu culturel de loisirs tourné vers le jeu. La ludothèque accueille des personnes de tous âges et venant d'horizons géographiques variés. Ses activités principales sont le jeu sur place, le prêt de jeux et jouets, les animations dans les quartiers et sur diverses structures. Elle organise également des manifestations et développe un CLAS sur une approche Montessori.

Grâce aux activités spécifiques pour le jeune enfant, la ludothèque participe à l'apprentissage de son autonomie.

La ludothèque constitue un espace transitoire entre la famille et l'école qui permet à l'enfant de se sociabiliser.

Elle est une structure ressource, de proximité, également utilisée par les collectivités et autres institutions (centres de loisirs municipaux, crèche, relais assistantes maternelles, association des travailleuses familiales,...).

L'association a été subventionnée par la Ville du Pontet à hauteur de 10500 € en 2015.

Association Vivre Ensemble Joffre/Delorme

Née en novembre 2015, cette association d'habitants et de commerçants du quartier Joffre/Centre-Ville a pour vocation d'animer la vie locale, de contribuer au mieux vivre ensemble et être un relais entre les habitants, les commerçants et les acteurs institutionnels sur deux thèmes prioritaires : sécurité et propreté urbaine.

La ville a soutenu l'association à hauteur de 335€ de mise à disposition de matériel pour leur première action en décembre 2015.

ANNEXE 2 - Tableau de programmation 2015

Annexe 3a - Avis des conseils citoyens (rédigé par l'association Arènes le 22/11/2016)

Le comité de pilotage du Contrat de Ville a acté le fait que le groupe « acteurs » constitué de l'ensemble des collèges « acteurs locaux et associations » des conseils citoyens du Grand Avignon, qui se réunit depuis 2015 pour travailler sur la préfiguration des conseils citoyens, soit chargé une dernière fois de donner un avis au nom des conseils citoyens sur le rapport d'activité 2015 du Contrat de Ville. Pour ce faire, le groupe « acteurs » s'est donc réuni à l'initiative du Grand Avignon, le 14 novembre 2016 afin de construire collégalement cet avis.

En préalable, le groupe « acteurs » a estimé qu'il était important de préciser les raisons pour lesquelles, il était chargé de construire cet avis au nom des conseils citoyens :

- La technicité du rapport d'activité 2015 du Contrat de Ville du Grand Avignon, nécessiterait plusieurs semaines aux conseils citoyens pour s'approprier le document et donner un avis dessus. Le groupe « acteurs » en accord avec le comité de pilotage a estimé qu'il était préférable que les conseils citoyens en cours de structuration post-crédation, puissent se concentrer sur leur installation.
- Le calendrier institutionnel de la politique de la ville implique la nécessité de donner un avis rapidement sur le rapport d'activité 2015. Or, les conseils citoyens n'auraient pas le temps de construire cet avis collégalement au regard de ces contraintes de calendrier.
- Enfin, le groupe « acteurs » a commencé à travailler sur les conseils citoyens dans le cadre du contrat de ville à partir de 2015, ce qui lui donne un certain recul pour donner son avis sur 2015.

Le groupe « acteurs » a cependant précisé que, les conseils citoyens étant officiellement créés depuis le 11 octobre 2016, ça serait la dernière fois qu'ils donneraient leur avis au nom des conseils citoyens, sans les collèges « habitants ».

Dans la première partie « rappel de la stratégie et des objectifs », le groupe « acteurs » demande à ce que le sens du terme « droit commun » soit expliqué, notamment pour qu'il puisse être bien compris par toute personne qui pourrait être amenée à lire ce rapport.

Concernant la dénomination des quartiers prioritaires de la ville, utilisée notamment dans la partie 2 « l'évolution de la situation dans les quartiers du Grand Avignon », le groupe « acteurs » souhaite qu'il soit précisé la raison pour laquelle la dénomination administrative ne correspond pas exactement au découpage des périmètres des différents conseils citoyens, notamment pour les quartiers Sud qui ne correspondent administrativement qu'à un seul quartier prioritaire de la ville, mais qui regroupe deux conseils citoyens (Ouest et Sud Rode).

Concernant le tableau de synthèse des actions menées au bénéfice des habitants des quartiers du Grand Avignon au début de la partie 3, le groupe « acteurs » souhaite que les chiffres indiquant les crédits de droit commun mobilisés par les associations pour le financement de leur action, qui ne sont actuellement que des estimations sur la base des informations communiquées par les partenaires financeurs et par les associations, puissent être consolidés et certifiés en cours d'année, afin de connaître dès que possible la situation financière réelle des associations en difficulté, et pouvoir ainsi intervenir plus rapidement et de façon mieux adaptée dans un éventuel ajustement de leurs subventions. Cette consolidation des chiffres des crédits de droit commun nécessitant un travail en collaboration avec tous les partenaires financeurs du contrat de ville, il est demandé que cette question soit mise à l'ordre du jour d'un prochain comité de pilotage.

Concernant la thématique culture, le groupe « acteurs » se demande pour quelle raison le montant des crédits spécifiques alloués est si faible, pour une ville où la culture a une part si importante dans son identité. Pour remédier à cela, il pourrait être intéressant par exemple de réfléchir à la manière de communiquer lors de l'appel à projet afin de toucher plus de porteurs de projets culturels. Il en va de même pour la thématique santé, même si la mise en place de l'atelier santé ville en 2017 va certainement changer les choses.

Toujours concernant le tableau de synthèse page 10, il est demandé de préciser à quoi correspondent « total cumulé » et « total réel ». En effet, le total réel correspond au total après soustraction des projets qui émergent sur 2 thématiques.

Concernant la question de la place des conseils citoyens dans la gouvernance du contrat de ville, évoquée au début de la partie 4 du document, le groupe « acteurs » demande à ce que soit clarifié en comité de pilotage leur rôle dans l'élaboration des décisions présentés en comité de pilotage. Il leur semble en effet primordial que les représentants des conseils citoyens aient un niveau d'information et participation suffisant en amont des comités de pilotage pour que leur présence aux comités de pilotage soit la plus possible pertinente et utile. Deux solutions sont envisagées :

- L'organisation par le service politique de la ville du Grand Avignon d'une réunion de travail avec les représentants des conseils citoyens, en amont des comités de pilotage pour les informer sur les points abordés.
- La participation des représentants des conseils citoyens aux comités techniques.

Enfin, de manière générale, pour que le document puisse être accessible à tous, il est demandé qu'un glossaire expliquant notamment le sens des sigles utilisés soit rajouté à la fin du document.

Annexe 3b - Avis du conseil municipal d'Avignon

DCM_2017_02_016

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
—
Mairie D'AVIGNON
—
DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLÉES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

—
Séance publique du : 22 février 2017
—

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,

M. GONTARD, M. CASTELLI, M. FOURNIER, Mme REZOUALI, M. PEYRE, Mme ABEL
RODET, Mme PORTEFAIX, M. MONTAIGNAC, Mme GAGNIARD, Mme LABROT,
Mme CLAVEL, Mme LEFEVRE, Adjoints au Maire.

M. MATHIEU, Mme LICHIERE, M. ROCCI, M. BLUY, Mme MAZARI - ALLEL,
M. BELHADJ, Mme BOUHASSANE, Mme CROYET, M. DELAHAYE, M. MARTINEZ -
TOCABENS, Mme MOREL, Mme HADDAOUI, M. AUDOYER GONZALEZ,
M. HOKMAYAN, M. EL KHATMI, Mme BELAÏDI, M. CERVANTES, M. GROS, Mme MAS,
M. GLEMOT , Mme GOILLIOT - XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. CHRISTOS,
M. LOTTIAUX, Mme RIGALT, Mme DUPRAT, Mme SEDDIK, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. GIORGIS par M. FOURNIER
M. BORBA DA COSTA par Mme REZOUALI
Mme GAILLARDET par Mme HELLE
M. HERMELIN par M. GONTARD
M. FERREIRA par Mme LICHIERE
Mme ROZENBLIT par M. PEYRE
Mme CIPRIANI par M. BLUY
M. YEMMOUNI par M. CERVANTES
M. MERINDOL par M. CHRISTOS
Mme LOUARD par Mme SEDDIK
M. PALY par Mme DUPRAT

XXX

Mme LAGRANGE et M. VAUTE entrent en séance au cours du rapport n°1.

Mme CROYET quitte la salle durant la présentation du rapport n°19 donnant pouvoir Mme LEFEVRE.



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2017

16

DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN - CONTRAT DE VILLE : Validation du rapport d'activité du contrat de Ville 2015.

M. BELHADJ

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Les contrats de Ville de nouvelle génération qui succèdent, depuis le 1er janvier 2015, aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale, constituent le cadre d'action d'une politique de la Ville profondément renouvelée.

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel.

La loi redéfinit la politique de la Ville comme «une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants».

Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Elle est mise en œuvre au moyen des Contrats de Ville.

Le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la Ville fixe le «contenu et mode d'élaboration du rapport annuel aux assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale et des communes sur la mise en œuvre de la politique de la Ville».

Le rapport doit être soumis à la consultation des conseils citoyens, pour avis aux conseils municipaux concernés, et adopté par le conseil communautaire du Grand Avignon.

Une délibération de la Ville doit obligatoirement être annexée au rapport d'activité du contrat de ville, afin que le conseil communautaire du Grand Avignon puisse le valider.

Ce rapport a été présenté conformément au décret au comité de pilotage le 11 octobre 2016 en présence des élus de la Ville. Ce rapport est annexé à la présente délibération.

Ce rapport comprend :

- Un diagnostic de territoire ainsi que l'évolution de la situation dans les quartiers du Grand Avignon
- Une synthèse des actions menées au bénéfice des habitants en 2015, soit **105 projets** retenus pour un total de **2 349 349 euros** de crédits spécifiques mobilisés par l'ensemble des partenaires sur le territoire du Grand Avignon.
- Les perspectives d'évolution dont le principal objectif est de mieux coordonner l'ensemble des actions dédiées aux habitants des quartiers prioritaires au travers d'une instance unique de pilotage

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles 1111-2 et 1811-2

Vu la délibération N°4 du 25 mars 2016 portant sur la signature de la Convention cadre partenariale du Contrat de Ville 2015/2020 du Grand Avignon

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission de l'Action Sociale et du Logement

Commission des Finances, du Domaine Public et de l'Administration Générale

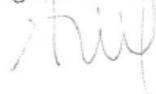
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités du Contrat de Ville 2015.

PREND ACTE

**PARVENU A LA
PREFECTURE LE 28 FEV. 2017**

Pour copie conforme,
Pour le Maire,
Le Rédacteur principal,
Agnès MARCAT



**POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE MAIRE,
L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL HORS
CLASSE**

Signé : Christian BERGES

AFFICHE LE 27 FEV. 2017

